



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdél GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : M. Pascal DUCHEZEAU

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOU, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

**Mandataires** : P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

## Subvention Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

**Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président**

**Commission : Aménagement du territoire et coopérations**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Smart City »	Montant prévu au BP 2017 : 20 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

### Résumé :

Dans le cadre de la french Tech, le Pôle des Microtechniques organise un marathon d'innovation ouverte en santé baptisé « Hacking Health ». Il s'agit de réunir sur trois jours des innovateurs aux compétences variées et de leur proposer de résoudre des problématiques soulevées par des professionnels de santé ou des patients pour faire ainsi émerger de nouveaux produits ou services et de nouvelles startups.

Dans le cadre de la démarche French Tech visant à susciter de l'innovation en santé et faire éclore des projets et des startups, le Pôle des Microtechniques lance un « Marathon d'innovation ouverte en santé » baptisé « Hacking Health. »

Ce projet était inscrit dans le plan d'actions à cinq ans co-élaboré par le Grand Besançon et le Pôle des Microtechniques qui nous a valu d'être retenus en 2016 dans le dispositif French Tech. Il s'inspire d'un mouvement né à Montréal voici cinq ans, visant à accélérer l'innovation en santé en rapprochant notamment le monde du numérique et les professionnels de santé.

Le premier événement du genre à Besançon s'est déroulé à Saint-Jacques du 13 au 15 octobre dernier.

Il vise à faire émerger et se rencontrer la communauté d'innovateurs en santé de la Région Bourgogne Franche Comté et provoquer une rencontre avec d'autres talents : spécialistes du numérique, des dispositifs médicaux ou du marketing, ingénieurs, juristes, etc... afin de prototyper des solutions aux problématiques réelles soulevées par des professionnels de santé, des patients ou des entreprises. Il devait réunir 200 participants.

Une équipe organisatrice s'est constituée fédérant de nombreux partenaires autour du Pôle des Microtechniques et du Grand Besançon : le CHU de Besançon, son CIC-IT, Femto-St, Biotika, ISIFC, Silicon Comté, ainsi que des entreprises : OneFit Medical, Micro Mega, Statice, Stemcis notamment. D'autres acteurs le Village by CA, l'ARD, Pépite, l'ARS, l'Université UBFC, des startups comtoises et bourguignonnes s'associent à la démarche.

Ce marathon d'innovation ouverte a plusieurs objectifs :

- Faire émerger et se rencontrer les innovateurs du territoire régional,
- Identifier des projets dormants auprès des professionnels de santé ou patients,
- Initier une nouvelle forme d'innovation ouverte et collaborative croisant des professionnels, d'horizons variés et des étudiants,
- Stimuler l'envie de créer des produits et, au-delà, des entreprises,
- Soutenir le réseau de 400 PME régionales travaillant dans le médical et leur offrir de nouvelles opportunités.

L'édition 2017 développe deux thèmes :

- Le numérique au service de la santé,
- Innover pour renforcer l'autonomie.

Le Pôle des Microtechniques porte ce projet qui préfigure une des actions du « Propulseur » qu'il met actuellement en place. Il nous sollicite pour soutenir financièrement la première édition du Hacking Health à hauteur de 15 000 €, sur un budget total de 46 000 €.

Il s'agit d'une subvention d'amorçage d'un projet nouveau : le Pôle des Microtechniques assumera les prochaines éditions dans le cadre du budget « Propulseur ».

**MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

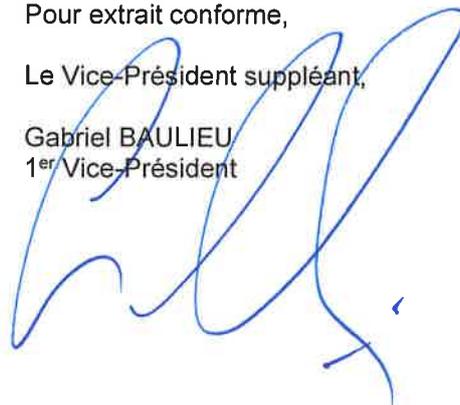
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000€ au pôle des microtechniques en vue de l'organisation du Hacking Health 2017,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

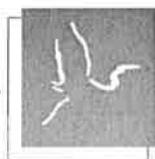
Ne prennent pas part au vote : 3

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité



**CONVENTION**  
**Relative au soutien au programme d'actions pour  
la contribution à l'organisation de l'événement Hacking  
Health par le Pôle de Compétitivité des Microtechniques**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 16 novembre 2017, d'une part,

**Et :**

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4,  
Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

**Exposé des motifs**

Dans le cadre de la French Tech, un plan d'action a été défini conjointement entre le Pôle des Microtechniques (PMT), l'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et les startups du territoire.

Le Hacking Health de Besançon est l'une des actions phare du plan d'action French Tech. Avec pour point d'orgue un « Marathon d'innovation ouverte en santé » baptisé « Hackaton », les 13 au 15 octobre 2017 sur le site de Saint-Jacques au centre-ville de Besançon, le Hacking Health court sur plusieurs mois antérieurs durant lesquels sont proposés des ateliers préparatoires nommés « Cafés HH ».

La démarche Hacking Health consiste à identifier avec les professionnels de santé, les entreprises ou les associations de patients des problématiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions, ou leur vie quotidienne. Ces problèmes sont soumis comme autant de défis à une communauté

de 200 innovateurs réunis lors du Hackaton. Pendant ces trois jours de marathon d'innovation, les participants constituent des équipes croisant le maximum de compétences pour prototyper des solutions viables.

Le Hacking Health est porté par le PMT en partenariat avec la CAGB et de nombreux acteurs de la santé, du numérique et de l'entrepreneuriat.

Le Pôle des Microtechniques assure le portage financier des dépenses liées à cet événement et contribue à l'organisation de l'événement par un appui humain et matériel.

**Il est convenu ce qui suit :**

**I. Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques pour l'opération « Hacking Health » et de définir les modalités de versement d'une subvention de 15 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour sa contribution à l'organisation de l'événement « Hacking Health », sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

**II. Programme d'actions**

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 pour un budget prévisionnel de 46 000 € figurant en annexe 2.

### **III. Montant et modalités de versement de la subvention**

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 15 000 € en 2017, pour un budget prévisionnel global de 46 000 € HT, pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 15 000 € à la signature de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité lié à l'organisation de l'événement qui détaillera les actions produites en appui sur les indicateurs de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT.

### **IV. Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2017. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 31 décembre 2017.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

### **V. Obligations du Pôle des Microtechniques**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB et à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

### **VI. Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

## **VII. Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles, notamment dans l'hypothèse du non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente ou de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

## **VIII. Résiliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

## **IX. Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

## **X. Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

*Fait en trois exemplaires à Besançon, le .....*

Le Pôle des Microtechniques,  
Le Président,

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,  
Le Président,

Etienne BOYER

Jean-Louis FOUSSERET

### Prévision budget Hacking Health

	dépenses	recettes
<i>Journée conférences Vendredi 13 octobre</i>		
Apéritif/accueil sponsors	1 000 €	1 000 €
Salles	590 €	
Intervenants	1 000 €	
Repas participants	3 000 €	
Matériel et provisions (eau, café...)	200 €	
Sécurité	220 €	
Inscriptions participants		3 000 €
<b>Total :</b>	<b>6 010 €</b>	<b>4 000 €</b>
<i>Hackathon (150 participants) 14 et 15 octobre</i>		
Salles	1 000 €	
Repas participants	9 000 €	
Sécurité	1 220 €	
Connexion	6 000 €	
Défraiement coachs + intervenants	1 500 €	
Fournitures et matériel	2 000 €	
Ménage	500 €	
Licence logiciel	2 300 €	2 300 €
Personnel du self	1 720 €	
Objets communication (T-shirts ...)	4 000 €	1 000 €
Petit-déjeuners	1 000 €	
Boissons	1 500 €	
Assurance salle fablab, showroom	250 €	
Droits Hacking Health	1 500 €	
Technicien son / cérémonies	1 500 €	
Prix	5 000 €	
Sponsoring		5 000 €
Subvention Région		5 000 €
Participation CAGB		15 000 €
Participation PMT		13 700 €
<b>Total :</b>	<b>39 990 €</b>	<b>42 000 €</b>
<b>Total Général :</b>	<b>46 000 €</b>	<b>46 000 €</b>